

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Haouaria HADJ CHICK - Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Sylvie ANDRIEUX représentée par Bernard MOREL - Jean-Marc BENZI représenté par Bruno GILLES - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Jean-Louis BONAN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Philippe CAMILLIERI représenté par Christel SIMONETTI-ACHARD - Claude DAUMERGUE représenté par Arlette SALVO - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Sabine BERNASCONI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Pierre SEMERIVA - François FRANCESCHI représenté par Antoine LORENZI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Renaud MUSELIER - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert GUIGUI représenté par France GAMERRE - Catherine JALINOT représentée par René TAVERA - Mourad KAHOU - représenté par Xavier CACHARD - Alain LAURENS représenté par Lucien MERLENGHI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Roger MERONI représenté par Nicole DESMATS - Danielle MILON représentée par Pascal CHAIX - Yves MORAINÉ représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis MOULINS représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Patrick MAGRO - Gilles PAGLIUCA représenté par Mireille FOURNERON - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Samia GHALI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean MONTAGNAC - Maurice TALAZAC représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Henri RUGGERI - Jean-Paul ULIVIERI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jocelyn ZEITOUN représenté par Patrick MENNUCCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**RNOV 001-463/08/CC**

**■ Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille - Programmation associative 2008 et approbation d'une participation financière au Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la politique de la ville à Marseille**  
**DUFHHPI 08/1293/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine, compétente en matière de politique de la ville, a défini sa participation aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale dans un rapport adopté au Conseil de Communauté du 18 décembre 2006.

Marseille Provence Métropole intervient principalement dans deux champs d'actions prioritaires relevant de ses compétences :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,

en articulation avec

- les conventions qu'elle a signées avec l'ANRU,
- les protocoles d'accord des PLIE,
- et les documents stratégiques déjà approuvés (projet d'agglomération, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat...).

Au-delà des interventions de droit commun que la Communauté urbaine mène à bien avec ses directions dans ces deux domaines, il est proposé que Marseille Provence Métropole contribue à soutenir les projets proposés par les associations pour améliorer la vie quotidienne, promouvoir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations et mieux intégrer les quartiers en difficulté dans la ville et l'agglomération.

Conformément aux engagements pris dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté par Marseille Provence Métropole le 26 mars 2007, la contribution de la Communauté urbaine s'élève à 90 000 € annuels affectés au GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille pour :

- une participation aux projets associatifs,
- et une prise en charge des frais d'ingénierie.

Le 22 février 2008, la programmation associative a été étudiée en comité de pilotage : cette instance regroupe les institutions engagées dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Marseille Provence Métropole y est représentée par un élu communautaire.

Les projets associatifs retenus doivent

- être conformes aux objectifs et aux champs d'action cités ci-dessus,
- et recueillir un avis favorable de l'ensemble des partenaires.

Ces conditions étant réunies, ils sont proposés au Conseil de Communauté pour l'attribution d'une participation financière, dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle votée au budget.

Les subventions sont attribuées de façon conditionnelle et après vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales.

Seuls les dossiers d'associations dont les documents administratifs sont réglementaires figurent dans la présente délibération.

L'acompte dont le taux est fixé à 40% des subventions figurant dans l'annexe jointe, sera versé à l'association dès la notification de la décision du Conseil de Communauté.

Le mandatement devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2009. Au-delà, ces subventions seront considérées comme caduques.

La contribution de MPM aux frais d'ingénierie du GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille s'élève à 32 500 €. Cette participation correspond au financement d'un poste de « chargé de développement des programmes partenariaux » permettant d'assurer l'interface entre les directions de droit commun de Marseille Provence Métropole et les équipes opérationnelles du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille.

Le versement de cette subvention interviendra à la première demande du Conseil d'Administration du GIP, par transfert de crédits ouverts au budget 2008 de la Communauté urbaine, Nature 6574, Fonction 824, sous-politique E110.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine ;
- La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;
- Le Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 ;
- La circulaire du 24 mai 2006 sur l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°HAP 2/1109/CC du Conseil de Communauté du 18 décembre 2006 sur la contribution de la Communauté urbaine à l'élaboration des CUCS de La Ciotat, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons ;
- La délibération n° HAP 4/382/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2007 sur l'adhésion de la Communauté urbaine au CUCS de Marseille ;
- La délibération n°2007/016 du Conseil d'Administration du GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille du 12 avril 2007 ;
- Le comité de pilotage du 22 février 2008 approuvant la programmation associative 2008 ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille prévoit, afin de rétablir l'équité territoriale et sociale dans les quartiers prioritaires, des interventions en matière d'habitat et de cadre de vie, d'accès à l'emploi et de développement économique ;
- Que des projets proposés par des associations répondent à ces objectifs ;
- Que ces projets ont été retenus par le comité de pilotage qui s'est réuni à Marseille le 22 février 2008 ;
- Qu'il convient par ailleurs de contribuer aux frais d'ingénierie du GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille pour mieux mobiliser le droit commun ;

### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Sont approuvées les subventions pour la réalisation des actions décrites en annexe et dont les montants figurent dans la colonne « Communauté urbaine Marseille Provence Métropole » du tableau ci-annexé.

#### **Article 2 :**

Le montant total, soit 57 500 € TTC, est inscrit au budget primitif 2008 de la Communauté urbaine, Nature 6574, fonction 824, sous-politique E110.

#### **Article 3 :**

Est autorisé le mandatement d'un acompte de 40% des subventions attribuées par la Communauté urbaine. Il sera effectué après la notification de la délibération signée par Monsieur le Président ou son représentant, à chaque association concernée.

#### **Article 4 :**

Les soldes des subventions seront mandatés au vu d'un bilan descriptif et chiffré de l'action réalisée signé par le trésorier et le président de l'association. Les pièces nécessaires au solde du mandatement de la subvention devront parvenir au plus tard le 31 décembre 2009. Au-delà, ces subventions seront considérées comme caduques.

#### **Article 5 :**

Est approuvée une participation aux frais d'ingénierie du GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille d'un montant de 32 500 €.

**Article 6 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à la bonne exécution de cette délibération.

La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et Construire une Ville  
Solidaire

Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Myriam SALAH EDDINE

Eugène CASELLI